



Une capacité européenne d'investissement pour des emplois de qualité et une transition juste

Adoptée lors de la réunion du Comité exécutif des 10-11 décembre 2024

OBJECTIFS :

La CES soutient la création d'une capacité européenne d'investissement financée et déployée au niveau de l'UE. L'objectif serait d'aider à combler le déficit d'investissement public nécessaire pour rendre notre économie durable, résistante au climat et prospère pour les personnes et les travailleurs. Les ressources publiques devraient avoir pour priorité de rendre les services publics et les infrastructures durables et accessibles, tout en permettant l'investissement privé dans des industries innovantes et propres dans des conditions claires.

Cette capacité est une contrepartie nécessaire au nouveau cadre fiscal rigide adopté en avril 2024, qui ne laisse pas suffisamment de marge budgétaire pour les investissements publics dans les budgets nationaux. En finançant la majeure partie des investissements publics supplémentaires, la capacité contribue à réduire la pression sur les budgets publics des États membres.

La CES a dénoncé les profonds déficits d'investissements dans les infrastructures sociales, la transition verte, et le développement et l'adoption de nouvelles technologies. Pour éviter de sacrifier les dépenses de cohésion sociale et des services publics, nous avons besoin d'une capacité d'investissement public supplémentaire de l'UE pour relever ces défis financiers.

La capacité peut également contribuer à accroître la marge de manœuvre budgétaire de certains États membres pour mettre en œuvre un marché du travail inclusif et une politique de protection sociale durable, nécessaires de toute urgence pour des transitions justes. La CES a démontré qu'à l'inverse, l'absence de mesures de transitions justes et de politiques du marché du travail inclusives entrave l'efficacité des investissements.

PROPOSITION :

Le volume de cette capacité européenne devrait représenter entre 2 et 3 % du PIB de l'UE en investissements publics européens supplémentaires chaque année. Ce volume est justifié par les estimations actuelles des besoins d'investissements publics supplémentaires pour atteindre les objectifs de l'UE dans le contexte des transitions justes. La CES demande que la capacité d'investissement soit suffisamment importante pour soutenir les défis systémiques de l'UE. Nous plaçons pour un champ d'application plus large que le " rapport Draghi " afin d'accroître la résilience de l'économie de l'UE.

La capacité permet des investissements dans les biens publics européens (tels que les infrastructures transfrontalières, par exemple, liées à l'achèvement de l'union de



l'énergie et les systèmes de transport), des investissements visant à renforcer et à décarboniser la base industrielle de l'UE, et des dépenses publiques consacrées à l'amélioration des compétences et à la formation professionnelle pour les travailleurs. La capacité permettrait d'atteindre les objectifs de protection de l'emploi du programme européen SURE, qui a fait ses preuves, dans une perspective de plus long terme, en autorisant les investissements massifs nécessaires à la décarbonisation de nos industries et en sélectionnant les investissements les plus prometteurs en termes d'emploi, tout en s'appuyant sur les effets macroéconomiques positifs à court et à long terme des investissements publics sur la durabilité économique, la résistance aux chocs et l'emploi.¹

La gouvernance de cette capacité devrait se référer au principe de partenariat et inclure un organe de consultation spécifique pour une consultation permanente des partenaires sociaux à différents niveaux de gouvernance, en abordant ou en anticipant le changement dans des secteurs, des entreprises et des régions spécifiques afin de déclencher des investissements et des mesures de transition justes.

La conception de ce mécanisme devrait également s'appuyer sur les enseignements tirés des multiples évaluations de la FRR. Le manque de transparence et d'assistance technique, l'implication insuffisante des partenaires sociaux et l'insuffisance des ressources pour renforcer les capacités administratives ont entravé le déploiement efficace de la FRR.² La CES critique le fait que les déboursements des fonds de la FRR aient été liés à la mise en œuvre de réformes structurelles définies dans le cadre du Semestre européen. La pratique non démocratique de " l'argent contre des réformes" peut conduire à des réformes du marché du travail qui ne sont pas dans l'intérêt des travailleurs.

La capacité devrait permettre à la fois des prêts et des subventions, en recherchant l'efficacité. Elle devrait compléter d'autres postes budgétaires importants, principalement les Fonds structurels, mais ne devrait pas les remplacer ou les compromettre.

L'allocation des ressources devrait être soumise à un rendement maximal pour les travailleurs et les citoyens de l'UE. Les besoins réels d'investissement dans chaque État membre devraient être évalués et présentés dans des plans d'investissement nationaux en fonction des objectifs climatiques, des besoins en infrastructures et des inégalités sociales, et contrôlés par un ensemble complet d'indicateurs pertinents afin d'informer le débat public et de rendre compte aux citoyens.

Le financement de la capacité devrait reposer sur une combinaison d'instruments, y compris des dettes communes au niveau de l'UE et des ressources propres. Les obligations de l'UE seraient essentielles pour financer la capacité. De nouvelles ressources propres sont nécessaires pour permettre à l'UE d'assurer le service des intérêts et le remboursement du principal des obligations de l'UE et d'alléger la charge de la dette des États membres. Les taux d'intérêt des euro-obligations correspondent à une moyenne des taux nationaux, mais la charge finale du paiement des intérêts ne doit pas peser sur les citoyens de manière injustifiée. À l'instar de l'instrument « Next Generation UE », ces actifs souverains sûrs devraient être garantis collectivement par tous les États membres en fonction de leurs capacités budgétaires. Ils peuvent également être détenus par les ménages européens. Des ressources fiscales nouvelles et socialement justes sont également nécessaires au niveau national pour soutenir les politiques et les investissements socialement progressistes.

Les dépenses socialement conditionnées devraient être un élément clé de cette capacité européenne. Ces conditions devraient être contrôlées démocratiquement avec

¹ Voir la résolution sur les priorités de la CES concernant le budget de l'UE après 2027 et le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE, adoptée lors de la réunion du comité exécutif des 15 et 16 octobre 2024.

² Commission européenne (2024) : [Etude de cas sur le fonctionnement du RRF et d'autres fonds de l'UE](#).



la participation des partenaires sociaux. La capacité devrait répondre à la série de principes établis dans la "Résolution de la CES sur la politique industrielle pour des emplois de qualité - Conditionnalités sociales pour le progrès social" des 24-25 juin 2024.³

Tous les bénéficiaires de subventions publiques à l'investissement devraient être dotés d'un plan de transition qui, en collaboration avec les partenaires sociaux, identifie et met en place des mesures de transition juste.

Les dépenses au titre de la capacité doivent également permettre de progresser dans le cadre de l'un des programmes ou priorités sous-jacents de l'UE, ne pas nuire aux objectifs environnementaux et sociaux de l'UE, et respecter les garanties minimales en matière de respect des droits fondamentaux de l'UE.

³ Voir la résolution de la CES sur la politique industrielle pour des emplois de qualité - Conditionnalités sociales pour le progrès social, adoptée lors du Comité exécutif des 24 et 25 juin 2024 : promouvoir des emplois de qualité, soutenir la montée en compétences et la requalification ainsi que la création d'apprentissages de qualité ; garantir l'anticipation et la gestion du changement et assurer une transition juste dans la pratique notamment en évitant les licenciements ou la détérioration des conditions de travail ; limiter les chaînes de sous-traitance et s'assurer que lorsque des sous-traitants sont en place, les mêmes conditionnalités sociales s'appliquent ; interdire le versement de dividendes extraordinaires et augmenter la part des bénéfices réinvestie dans l'entreprise et partagée équitablement avec les travailleurs ; contribuer à éliminer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes ; veiller à ce que les entreprises bénéficiaires ne délocalisent pas leurs activités dans des pays où les normes sont moins strictes, notamment pour lutter contre les pratiques de dumping fiscal ; veiller à ce que l'argent public ne soutienne pas les employeurs qui portent atteinte aux droits des travailleurs et aux droits syndicaux.